



# COMMISSION DES DELEGUES

Se réunit le lundi  
Ligne directe : 04.92.15.80.32

## MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*\*

## REUNION TRIMESTRIELLE DES DELEGUES

Réunion du jeudi 20 janvier 2022

---

Président : M. Franck FUHRER

---

Présents : Mmes Christiane TOTO-BROCCHI – Sarah SZAKOLCZAI – Meriem CHAFRA et Marcelle VIAL.

MM. Chokri ABED – Alain BRITO – Lucien CAMATTE – Jean-Louis CANESTRIER – Jérôme DANGER – Ridha DJAFFAL – Raymond FRATINI – José GIGON – Jean-Pierre GIORDANO – William LAURO – Alain MORETTI – Thierry ROIG – Jean-Baptiste SCIMECA – Raphaël SZAKOLCZAI –

---

### Assistent :

M. Edouard DELAMOTTE – Président du District de la C.A.

M. Gilles ERMANI – Président de la Commission des Arbitres de la C.A.

MM. Alassane SAVADOGO et Mohamed ALEM qui ont fait récemment acte de candidature pour intégrer le Corps des Délégués.

---

Le Président de la Commission des Délégués ouvre la séance à 19 Heures.

Il présente Messieurs DELAMOTTE et ERMANI ainsi que M. Raphaël SZAKOLCZAI qui a, récemment, été admis en qualité de stagiaire pour la saison en cours.

Le Président Edouard DELAMOTTE présente à toute l'assistance ses meilleurs vœux de bonheur et de santé en espérant que cette nouvelle année soit un peu moins agitée que la précédente.

Monsieur Gilles ERMANI est très heureux d'être parmi nous ce soir. Il précise que la Commission des Arbitres a toujours été très proche de la nôtre et que nos relations sont excellentes.

Le Président Franck FUHRER prend la parole et précise les divers points abordés ci-après principalement sur le rôle et la fonction du Délégué.

- Respecter les horaires – effectuer la préparation du match en temps voulu car le Délégué est le représentant de notre Institution – Voir nouveau rapport circonstancié de délégation – District et Ligue Méditerranée – mis à jour le 18/01/22 – Rubriques : AVANT – PENDANT et APRES MATCH.
- Ne pas se déplacer pour les défraiements à la buvette ou autre lieu : les dirigeants sont chargés de vous les remettre dans le vestiaire des officiels.
- Prendre connaissance du mot de passe de l'Arbitre pour la FMI.
- Les assistants 1 ne doivent, en aucun cas, s'occuper du comportement des bancs de touche en présence d'un Délégué.
- Appeler les éducateurs ainsi que les dirigeants des clubs par leur nom de famille.
- Le Délégué ne doit pas se promener devant les bancs. Il doit rester assis et se lever pour intervenir.
- Respect du protocole de bonne conduite en District : les officiels sortent entre les deux équipes : le club visiteur en premier puis l'équipe recevant (sauf cas exceptionnel).
- Port des chasubles pour les remplaçants.
- Lors d'un changement de joueur, si le « sortant » était amené à quitter le terrain d'un autre lieu que devant les bancs, un dirigeant du club concerné par ce changement devra, obligatoirement, venir à sa rencontre très rapidement pour lui remettre une chasuble.
- Demander au coach de vous communiquer le numéro du joueur sortant.
- Mentionner si le port du masque a été respecté et si le contrôle du pass sanitaire a été effectué et par qui ? Présence d'un référent Covid.
- Il est conseillé aux délégués de porter un masque FFP2 lors des matches.

- Le jet de bouteilles est interdit.
- Si incident à la fin du match, ne pas faire de photos mais privilégier la vidéo si possible.
- Après match, le Délégué doit vérifier sur la tablette si toutes les informations ont bien été notées avant signature des capitaines ou dirigeants si mineurs.
- En cas de problème sur la rencontre, ne pas omettre de contacter Franck pour l'en informer.

La séance est levée à 20 H 45.

Le Président :  
M. Franck FUHRER

La Secrétaire de séance :  
Mme Marcelle VIAL